**Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023**

Présents : Bernadette Lacote, Sébastien Passelergue, Christian Chirol, Thérèse Loubert, Sébastien Mesrine, Jean-Pierre Rigout, Jean-Antoine Brun, Moïse Bonnet, Aurélie Lacaud, Aurélie Browang, Tristan Chabot, Stéphane Pariat et Roland Garniche.

Excusé : Eric Faure qui donne procuration à Bernadette Lacote.

Absente : Virginie Leriche

Invité : Arnaud Louvet, en qualité de Trésorier.

Secrétaire de séance : Sébastien Passelergue.

Début de la séance : 18h30

**1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2023**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

18h35, arrivée de Stéphane Pariat et Roland Garniche.

Commentaires d’Arnaud Louvet à propos des Comptes de gestion 2022 et des Comptes administratifs 2022.

La commune a une gestion saine de ses comptes.

Une capacité d’autofinancement brut de 118000€ en 2022 contre 108000€ en 2021.

Depuis plusieurs années, cette capacité est sensiblement la même, ce qui est un excellent indicateur, et permet à la commune de pouvoir se projeter sur des investissements longs.

La CAF net en 2022 est de 97000€. Sur les 5 dernières années, elle varie entre 80000 et 97000€.

Cette somme permettrait une capacité d’autofinancement de 334 jours, ce qui est un très très bon point.

Résultat des votes pour ces 2 Comptes :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2 : Vote des comptes de gestion 2022**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**3 : Vote des comptes administratifs 2022**

**CHIFFRES CLES :**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Investissement :**

**Fonctionnement :**

Résultats reportés : 165 318.81€

Dépense : 449 045.24€

Recettes : 563 862.54€

Résultat de l’exercice : 114 817.30€

Résultat cumulé de la section : 280 136.11€

Résultats reportés : - 89 324.86€

Dépense : 135 845.84€

Recettes : 232 232.95€

Résultat de l’exercice : 193 637.54€

Résultat cumulé de la section : 104 312.68€

Restes à réaliser en dépenses : 496 665.57€

Restes à réaliser en recette : 355 377.00€

Besoin de financement : 36 975.89€

**BUDGET D’ASSAINISSEMENT**

**Fonctionnement :**

Résultats reportés : 18 916.11€

Dépenses : 9 024.34€

Recettes : 11 480.12€

Résultat de l’exercice : 2 455.78€

Résultat cumulé de la section : 21 371.89€

**Investissement :**

Résultats reportés : 55 936.67€

Dépenses : 2 906.00€

Recettes : 7 814.00€

Résultat de l’exercice : 4 908€

Résultat cumulé de la section : 60 844.67€

Restes à réaliser en dépenses : 0€

Restes à réaliser en recette : 0€

Besoin de financement : 0€

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**4 : affectation des résultats budgétaires 2022**

**Budget principal :**

*Investissemen*t

|  |  |
| --- | --- |
| Déficit antérieur reporté de 2021 | - 89 324.86€ |
| Solde d’exécution | 193 637.54€ |
| Solde d’exécution cumulé = | 104 312.68€ |
| Restes à réaliser en dépenses | 496 665.57€ |
| Restes à réaliser en recettes | 355 377.00€ |
| Besoin de financement au 31.12.2022 | - 141 288.57 |

*Fonctionnement*

|  |  |
| --- | --- |
| Excédent reporté de 2021 | 165 318.81€ |
| Résultat de l’exercice | 114 817.30€ |
| Résultat cumulé | 280 136.11€ |
| Total à affecter | 36 975.89€ |

Je vous propose d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* couverture de besoin de financement de la section d’investissement au 1068 : **36 975.89€**
* excédent de fonctionnement reporté au 002 : **243 160.22€**

**Budget assainissement** :

*Investissemen*t

|  |  |
| --- | --- |
| Excédent antérieur reporté | 55 936.67€ |
| Solde d’exécution | 4 908.00€ |
| Solde d’exécution cumulé = | 60 884.67€ |
| Restes à réaliser en dépenses | 0€ |
| Restes à réaliser en recettes | 0€ |
| Besoin de financement au 31.12.2022 | 0€ |

*Fonctionnement*

|  |  |
| --- | --- |
| Excédent reporté | 18 916.11€ |
| Résultat de l’exercice | 2 455.78€ |
| Résultat cumulé | 21 371.89€ |
| Total à affecter | 0 |

Je vous propose d’affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* excédent de fonctionnement reporté au 002 : 21 371.89**€**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

18h50, arrivée de Tristan Chabot

**5 : adoption des subventions et adhésions aux associations 2023**

Compte tenu de la présence de certains élus au sein même de certaines associations communales, il leur a été demandé de ne pas prendre part au vote de leur association respective, afin que ce vote soit le plus impartial possible.

Pour rappel, le montant de base de subvention pour une association communale est de 250€. Si l’association participe activement aux différentes manifestations organisées par la Mairie (Marchés du dimanche matin, marchés nocturnes, fête de l’été), ce montant se voit augmenté de 100€.

Sur proposition de la commission des finances, réunie le samedi 18 mars, il est proposé de voter les subventions suivantes :

**ACCA de Pageas : demande de 500€**

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

**Amicale Laïque : demande de 250€. La commission propose 350€.**

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

L’amicale Laïque demande également une participation exceptionnelle pour l’organisation d’un voyage scolaire à Toulouse de l’école de Châlus, dont le reste à financer, hors part parentale, est de 1600€.

Châlus prend en charge 1000€, Pageas se propose de prendre les 600€ restants.

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

**La Quinte du Loup : demande 350€**

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

**Pageas Loisirs : demande de 650€**

Cette somme se décompose ainsi :

250€ de subvention de base, plus 100€ pour participation active à la vie communale, plus 300€ de participation communale compte tenu des frais d’entretien des chemins communaux selon la convention en vigueur avec la Mairie.

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

**Le Comité des fêtes : demande de 500€**

La commission propose au Conseil municipal d’accorder 350€.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

**Jeunesse Musicale de France : demande de 70€**

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Moïse Bonnet propose au Conseil de ne plus verser la somme de 5400€ de fonctionnement pour la Fête de l’été, car le Comité des fêtes peut autofinancer ce fonctionnement.

Le Conseil accepte mais laisse par précaution la somme inscrite au budget communal en cas de problème.

**Adhésions aux associations extérieures :**

Conciliateur de justice : demande de subvention libre.

La commission propose au Conseil municipal verser 120€.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Associations diverses :

ADIL : 84,70€

Maires ruraux : 163.35€

SPA : 592.90€

Maires de la Haute-Vienne : 150.65€

Mission Locale : 605€

Uni Pro des Feuillardiers : 276€

Fredon Haute-Vienne : 50€

Union des Territoires : 69€

Conservatoire des Espaces naturels : 50€

La commission propose au Conseil municipal de valider cette somme.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 5

**6 : Fixation des taux d’imposition 2023.**

Les taux 2023 seraient les suivants :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Bases effectives 2022** | **Recettes 2022** | **Taux 2022** | **Bases prévisionnelles 2023** | **Taux 2023** | **Variations en %**  **2023** |
| **Taxe foncière bâti** | 517 026 | 190 632€ | 37.11% | 557 000 | 37.11% | 0% |
| **Taxe foncière non bâti** | 58 925 | 49 008€ | 83.17% | 63 000 | 83.17% | 0% |
| **Taxe habitation** | 63 927 | 8 029€ | 12.56% | 68 466 | 12.56% | 0% |
| **Total** |  | 247 669€ |  |  |  |  |

Selon les bases prévisionnelles de 2023 le produit fiscal attendu, de ces taxes, serait de 267 699€

En 2022, le produit obtenu a été de 247 669€ (article 73111 au compte administratif) soit une augmentation **prévisionnelle** de 20 030€.

La Commission des finances propose au Conseil de ne pas appliquer d’augmentation des taxes, et ce malgré le contexte général ainsi que le chantier de rénovation du centre bourg.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**7 : Vote du budget primitif 2023.**

Parmi l’ensemble des projets et des dépenses inhérentes, on peut retenir :

- Les reprises de concession des cimetières pour un montant de 9660€ dont 40% de subventions du montant HT.

- L’entretien de la voirie communale par le point à temps pour un montant de 27843,48€

Dont 50% de subventions du montant HT.

- Aménagement du centre bourg : 427 110,90€ dont 75% de subventions du montant HT.

- Plancher de l’école : 126 401€ dont 95 739€ de subventions.

- Plaques du monument aux morts : devis de 7500€ soumis à subventions.

- Travaux en régie : 20 000€

Il convient de préciser que

* Certaines recettes n’ont pas encore reçu d’arrêté d’attribution de la subvention (Plaques Monument aux morts, remplacement des luminaires et une partie de la RD 141).
* La commune avance le coût des travaux sur la RD 141 à la charge du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le résultat prévisionnel de 194 089.51€, permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la commune de 29 455€ et de financer, avec les subventions et le FCTVA, l’ensemble des dépenses d’investissement qui s’élèvent à 760 729.82€.

**CHIFFRES CLES :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BUDGET** | **Section** | **Dépenses et recettes** |
| **PRINCIPAL** | Fonctionnement | 797 700.91€ |
| Investissement | 771 335.42€ |
| **ASSAINISSEMENT** | Fonctionnement | 32 281.99€ |
| Investissement | 69 867.66€ |

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

**8 : aide au voyage scolaire à Toulouse de l’école primaire de Châlus.**

L’école primaire de Châlus organise une classe découverte à Toulouse (Haute-Garonne) ayant pour thème « Espace et astronomie » du 30 mai au 2 juin 2023.

Pour financer ce séjour de 46 élèves, Madame Licinia DUQUEROIX demande une participation des mairies de Châlus et Pageas afin de réduire le coût restant à la charge des familles.

Dans son budget prévisionnel, elle a prévu une participation des deux communes pour la somme de 1 600€ et la participation de l’Amicale Laïque de 4 500€ soit 100€ par enfant.

Sans la participation des deux mairies, le coût par enfant reviendrait à 291€.

En 2022, nous leur avons versé la somme de 600€. La Mairie de Châlus donne 1 000€.

Je vous propose, de verser 600€ pour ce voyage à l’association de l’Amicale Laïque du RPI Châlus-Pageas. Avec cette aide le cout serait de 161€ par enfant.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**9 : demande de subventions pour les travaux de remplacement des luminaires.**

Le SEHV a fait parvenir à la commune un devis de remplacement des lampes à sodium par des Leds, pour l’éclairage du bourg et du lotissement.

Mr Chirol explique le projet et le financement au Conseil.

Les ampoules actuelles consomment 116 watts/h, les LED consommeront seulement 36 watts/h.

Pour une durée d’éclairage de 4h30 par jour pendant 8 mois (de janvier à avril et de septembre à décembre) pour les 51 luminaires restants, cela permettrait une économie d’environ de 554€ par an.

Le SEHV a fait parvenir un devis pour ces travaux d’un montant de 40 054.28€ HT soit 48 065.14€ TTC.

L’opération pourrait s’équilibrer comme suit :

* SEHV : 45% de 40 054.28€ HT soit 18 025€
* FONDS VERT : 35% de 40 054.28€ HT soit 14 018€

Le taux de subvention maximal au fonds vert de 80% sera demandé. En fonction l’aide de l’Etat, celle du SEHV diminuerait proportionnellement.

Il est demandé :

* **D’approuver** le remplacement des 51 lanternes actuelles par des LED d’un montant de 40 054.28€ HT.
* **De solliciter** auprès de l’Etat (FONDS VERT) et du SEHV, une subvention aussi élevée que possible pour les travaux cités ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.

Le Conseil s’étonne de devoir voter une demande d’approbation de remplacement des lanternes, ainsi qu’une demande de subvention alors que ce projet n’avait jamais été évoqué, pas même en commission travaux.

Sébastien Passelergue suggère d’attendre un peu car lors du précédent conseil municipal, de nouvelles plages horaires d’éclairage du bourg et du lotissement ont été décidées afin d’économiser d’avantage l’énergie, et la suppression des lampadaires dans les différents villages est faite depuis peu.

De plus, le reste à charge (environ 8000€) pour la commune reste une somme importante qui, compte tenu des projets en cours et à venir, n’est pas la priorité d’investissement.

Des efforts importants ont déjà été faits sur la commune pour réduire la pollution lumineuse et les dépenses énergétiques.

Il est proposé de mener une réflexion en commission mixte (travaux et environnement) pour éventuellement mener plus tard une action pérenne.

Vote du Conseil :

Pour : 1 Contre : 12 Abstention : 1

**Questions diverses :**

Madame le Maire annonce au Conseil que les travaux dans le bourg avancent bien et qu’ils devraient se terminer plus tôt que prévu, courant avril.

Les travaux d’isolation des planchers de l’école vont débuter mi-avril.

L’appartement communal vacant a trouvé un nouveau locataire.

Le Festival de la Culture au Grand Jour fait une étape à Pageas et propose un concert de jazz dans la salle des fêtes le mercredi 5 avril à 20h30, avec le groupe Odl E. Band « Ornida dal Lado ». Nous tenons à remercier Mr Le Président du Conseil Départemental.

Fin de séance à 20h.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Sébastien PASSELERGUE

Bernadette LACOTE